

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 28 (1991)  
**Heft:** 1045

**Artikel:** La bulle 34  
**Autor:** Glardon, Michel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1020908>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

L'INVITÉ DE DP

# La destruction européenne

**Laurent Rebeaud**

conseiller national écologiste.

Les routiers ne sont pas sympa. C'est à cause de leur prétention à franchir les Alpes sans restrictions avec leurs 40 tonnes que nous ne pourrions pas signer l'accord sur l'Espace économique européen à la date prévue.

Musclé, individualiste volontiers grossier et brutal, identifié à la puissance de son gros moulin, le chauffeur de poids lourd est un peu le soldat d'élite de la Communauté européenne. C'est sur lui que l'on compte pour transporter du sud au nord, d'ouest en est et vice-versa les productions centralisées du futur Grand marché. On aura besoin de son infatigable soif de rouler, de charger et de décharger, pour réaliser les économies d'échelle prophétisées par le rapport Cecchini dès 1993, et pour augmenter le produit supranational brut.

Que les forêts crèvent, que les riverains des grands axes routiers deviennent asthmatiques, bronchitiques ou dépressifs, que les réserves pétrolières s'épuisent, tout cela est secondaire, vu de Bruxelles. Car le Grand marché est roi, et les mesures prises en son nom peuvent être imposées à la majorité qualifiée du Conseil des ministres. Les intérêts écologiques et sociaux, eux, sont l'objet de politiques «d'accompagnement» dont les routiers n'ont rien à craindre, puisque les décisions à prendre à ce titre exigent l'unanimité du même Conseil des ministres. Ce déséquilibre institutionnel de la Communauté en son état actuel suffit à expliquer l'insensibilité et l'arrogance dont font preuve les négociateurs de Bruxelles face aux revendications suisses et autrichiennes.

Le Grand marché, décidément, est mal parti. S'il ne peut vraiment se réaliser que par le doublement du trafic poids lourds tous azimuts, il vaudrait mieux qu'il ne voie jamais le jour. Car le poids lourd, devenu expression dominante et symbole du dynamisme communautaire, porte en lui, par nature, la destruction de l'Europe. A cause du bruit, de la pollution et du gaspillage d'énergie, qui réduisent la qualité de la vie et menacent à long terme la survie même du système économique. Mais aussi à cause de l'ordre des valeurs qu'exprime la priorité dont il jouit: l'efficacité rapide et brutale y trouve son compte, au détriment de toute finesse,

de tout respect de la nature, de toute considération pour les diversités culturelles. Le culte du poids lourd implique une idéologie politique: on l'a vue à l'œuvre au Chili, avant la chute d'Allende.

L'idéologie du poids lourd n'a que faire de la démocratie. Elle ne reconnaît aucun principe de subsidiarité. Elle fonde l'Europe des brutes mécanisées, c'est-à-dire exactement le contraire de l'Europe démocratique, fédéraliste, écologique et sociale que nous aimerions construire.

Dans les circonstances actuelles, il est nécessaire que les Suisses et les Autrichiens résistent aux prétentions communautaires pour les poids lourds. Quitte à prendre le risque de faire capoter l'Espace économique européen. Le Conseil fédéral l'a bien senti: à défaut d'avoir une vision claire de la politique européenne de la Suisse, il a au moins le mérite d'avoir clairement refusé le chantage.

Deux issues sont possibles: ou bien la Communauté s'obstine, et il n'y aura pas d'EEE, ou bien elle recule et prend le temps de trouver d'autres solutions au problème des transports. Ces solutions existent, elles s'appellent chemin de fer et

taxes écologiques. Il y a, à Bruxelles, des technocrates prêts à montrer à la Commission comment cela fonctionnerait<sup>1</sup>, qu'il suffirait de sortir des tiroirs où on l'a jeté sans l'avoir lu. La nouvelle politique des transports qu'ils proposent est de nature à modifier fondamentalement le projet communautaire, et, partant, l'avenir de l'Europe. En attendant, il est essentiel que la Suisse reste ferme sur ses positions. A ce jeu, évidemment, la Suisse risque de se retrouver dans la situation si redoutée de l'*Alleingang*. Cette expression malheureuse, encore plus malheureusement traduite en français par «course en solitaire», ne correspond à rien de prévisible. La vision d'une Suisse isolée au cœur de l'Europe est une pure illusion, fruit d'une réduction de la réalité aux constructions institutionnelles de la Communauté, et faisant abstraction de l'état de profonde intégration culturelle et économique qui lie déjà la Suisse à tous ses voisins. En réalité, la Suisse est condamnée par sa situation, qu'elle soit membre ou non de l'EEE ou de la CE, à jouer un rôle dans le processus d'intégration en cours. Son devoir aujourd'hui, dans l'intérêt même de l'Europe, est qu'elle accepte de jouer ce rôle sur le mode du conflit. ■

<sup>1</sup> Task force Report on the environment and the international market.

## La bulle n° 34

**Michel Glardon**

Vice-président du comité vaudois de la Ligue suisse des droits de l'Homme

Pour la Fête des quatre cultures du 700<sup>e</sup>, Marco Solari avait passé commande de 200 courts métrages: des «bulles d'utopie». Cédant aux pressions des démocrates tessinois et de Geneviève Aubry (qui aurait préféré un film sur... le général Guisan), le Conseil fédéral vient d'interdire la projection de la bulle n° 34, intitulée *Je le dénonce* et due à Alvaro Baragiola. Motif avancé: cette bande de 137 secondes constituerait une atteinte à l'image de la Justice tessinoise. Les associations des techniciens du film et des réalisateurs protestent. Yves Yersin, président du jury qui avait retenu l'œuvre, précise que Baragiola — journaliste radiophonique au moment de son arrestation — n'a à aucun moment caché le fait qu'il est détenu au pénitencier de la Stampa.

Parce que c'est là que le bât blesse. Malgré ses constantes protestations d'innocence, Baragiola a été condamné l'année dernière au Tessin à 17 ans de réclusion pour l'assassinat d'un magistrat italien aux heures chaudes des Brigades rouges, sur la seule base de déclarations de «repentis». (Strasbourg devra se prononcer sur l'usage par notre pays de ce genre de témoignage, à nos yeux contraire à l'ordre juridique suisse.) Un prétendu terroriste «artiste du 700<sup>e</sup>»? Voilà qui est trop pour le Conseil fédéral! Et pourtant, Guillaume Tell...

Un commanditaire est sans doute libre d'utiliser ou non le produit de sa commande, mais lorsqu'il s'agit de la Confédération et de la TV publique, on est en droit de parler de censure.

Et lorsque cette censure frappe une personne du seul fait qu'elle a été condamnée par les tribunaux, on peut conclure qu'une catégorie de citoyens est privée de la liberté d'expression. Ce droit constitutionnel relève-t-il donc encore de... l'utopie? ■